

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 » francs par an.
 } » 14 » six mois.
 } » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX a été désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BUL-
LIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

ROUBAIX

24 janvier 1862.

LE RAPPORT DE M. LE MINISTRE DES FINANCES

Le rapport de M. Fould, ministre des finances, à l'Empereur, sur notre situation financière et sur les moyens propres à rétablir l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes, vient de paraître au *Moniteur*.

Ce travail repose essentiellement sur la division du budget en deux parties distinctes : le budget ordinaire, renfermant les dépenses obligatoires auxquelles il faut pourvoir nécessairement à l'aide de ressources fixes et invariables, et le budget extraordinaire, comprenant les dépenses facultatives du moins quant à l'époque où elles devront être faites et auxquelles il est possible de pourvoir à l'aide de ressources spéciales et d'une nature temporaire.

M. Fould estime que, tout compris, les dépenses de 1863 dépasseront d'environ 70,000,000 les évaluations de 1862 ; mais comme les crédits supplémentaires, alloués pour 1861, par exemple, ont dépassé les prévisions d'environ 153,000,000, les 70,000,000 prévus en surplus pour 1863 correspondent, non à une augmentation réelle, mais au contraire à une forte diminution sur les dépenses.

Les dépenses totales du budget de 1862 ayant été prévues à 1,970,000,000 en nombres ronds, on aperçoit que celles de 1863 sont évaluées au moins à 2,040,000, chiffre limitatif que n'accroîtra ultérieurement aucune ouverture de crédit imprévus.

Pour que les 70,000,000 d'augmentation ne viennent pas s'ajouter aux découvertes antérieurs, il faut créer dès à présent des ressources correspondantes ; il faut même que ces ressources ne soient pas inférieures à 75,000,000.

Voici comment M. Fould entend pourvoir à ces 75,000,000 :

Une taxe sur les chevaux et les voitures de luxe procurera un revenu d'environ 3,500,000 fr. dont un dixième sera abandonné aux communes.

Une révision du tarif des droits d'enregistrement produira 20,000,000.

L'augmentation du prix des timbres de dimension produira 9,000,000 1/2.

Un droit spécial et proportionnel sur les bordereaux d'agents de change supérieurs à 3,000 fr., produira environ 1,200,000 fr.

Enfin, l'établissement d'un droit de timbre de 40 c. sur les factures, reçus et quittances, procurera une ressource nouvelle de 12,000,000 1/2.

Ces diverses ressources produiront de 48 à 50,000,000, qui seront appliqués aux voies et moyens du budget ordinaire, lequel se réglera par un excédant de recettes de plus de 20,000,000.

Quant au budget extraordinaire, dont les ressources connues ne se composent que de 37,000,000 1/2 provenant du solde de la négociation des obligations trenténaires, et de 10,000,000 provenant de la troisième annuité de l'indemnité chinoise, ces deux sommes n'étant pas jugées suffisantes pour imprimer aux travaux publics déjà engagés une activité nécessaire, le rapport propose d'obtenir 62,000,000 de plus par l'établissement d'une surtaxe temporaire sur le sel et sur le sucre.

L'augmentation du droit serait de 10 c. par kil. de sel, et le droit sur les sucres serait reporté de 30 fr. à 42 fr., décimes compris ; c'est une augmentation de 12 c. par kil., soit la moitié seulement du dégrèvement fait il y a deux ans.

A cette ressource, temporaire comme les dépenses auxquelles elle s'applique, on ajouterait l'excédent des crédits non employés en 1862, évalués à 20,000,000 ; ce qui porterait entre 130 et 150,000,000 la dotation des services extraordinaires.

La surtaxe du sel, atténuée par l'affranchissement total des sels destinés à l'industrie, produira 33,000,000 ; la surtaxe des sucres environ 29,000,000, ensemble 62,000,000, qui, avec les autres perceptions nouvelles, portent à 140,000,000 environ les ressources supplémentaires demandées pour le moment à l'impôt.

J. REBOUX.

Des lettres de Londres nous annoncent qu'il serait très sérieusement question d'ouvertures faites auprès du cabinet des Tuileries par le cabinet de Saint-James pour combiner une intervention dans les affaires d'Amérique.

Ce bruit paraît être bien accueilli dans les cercles politiques anglais si bien qu'un journal, le *Morning-Herald*, conseille à l'Angleterre de faire stationner des navires de guerre devant chacun des ports du Sud, et de rouvrir Charleston ainsi que les autres ports du Sud, au commerce des neutres. La France se joindrait, en cette occasion, pense le *Morning-Herald*, bien certainement à l'Angleterre.

D'un autre côté, on écrit de Londres, le 20, à la *Patrie*, que le Gouvernement anglais venait de décider qu'il protesterait contre l'idée qu'avait le Cabinet de Washington de soumettre aux délibérations du Congrès un projet de loi ayant pour but d'établir que les ports du Sud sont et demeurent fermés, de droit, au commerce étranger, et que les capitaines des navires de commerce étrangers qui s'y introduiraient, au mépris de cette loi, seraient traités à l'avenir comme pirates. On assure, dit cette correspondance, qu'une pareille loi serait regardée par le cabinet de Londres comme devant infailliblement entraîner une rupture ouverte entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Les craintes de guerre persistent donc à Londres ; toutefois nous apprenons par Vienne que tous les officiers anglais qui se trouvent en Autriche et qui avaient été invités à retourner en Angleterre et à se mettre à la disposition de leurs chefs, pour le cas d'une guerre avec l'Amérique, ont obtenu une prolongation de congé.

Un journal prétend qu'une dépêche vient d'être envoyée par M. Thouvenel à M. Mercier, notre représentant à Washington, pour le charger d'exprimer au gouvernement fédéral une désapprobation formelle de l'empêchement de Charleston. Lord Lyons avait déjà protesté contre cet acte.

Les conséquences de la crise américaine pèsent durement sur les populations ouvrières de Lyon et de Saint-Etienne. Il y a dans ces grands centres de l'industrie de nombreuses, de vives souffrances à soulager. La charité privée, si active qu'elle soit, ne saurait suffire à des nécessités si urgentes et malheureusement si nombreuses ; aussi S. Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, s'est-il hâté d'accorder un secours de 350,000

francs à la ville de Lyon et un secours de 220,000 francs à la ville de Saint-Etienne. Ces sommes, mises à la disposition des bureaux de bienfaisance, ont été employées en distribution de denrées alimentaires et en secours à domicile. Nous pouvons ajouter que le Conseil-d'Etat est en ce moment saisi d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire, et que ce projet sera présenté au Corps législatif dès le début de la session.

Des secours importants ont été déjà réunis à Lyon et à Saint-Etienne, par l'initiative des particuliers et avec le concours des administrations locales.

Les souscriptions reçues par le *Siège* pour les ouvriers de Lyon s'élèvent à 21,884 francs 45 centimes.

La plupart des journaux se prononcent pour la plus stricte neutralité de la France dans le conflit américain.

Une intervention armée aurait pour effet immédiat de paralyser les affaires commerciales dont l'état est déjà si désastreux.

Il est facile de concevoir l'inquiétude qui règne en ce moment et l'opinion publique se préoccupe à juste titre de cette grave question.

Le discours impérial, que l'on attend avec une vive impatience, viendra sans doute nous rassurer par une déclaration explicite à ce sujet.

Nous ne devons pas souffrir que la morgue de l'incorrigible Angleterre nous entraîne dans une guerre dont les conséquences sont malheureusement trop faciles à prévoir. La France ne peut être appelée à jouer un rôle qui soit indigne d'elle.

Une dépêche donne pour certain que le cabinet de Vienne élabore en ce moment une note aux puissances en vue de leur démontrer que l'état du Piémont constitue une menace perpétuelle et qu'il est nécessaire de procéder à son désarmement.

La *Gazette de Cologne* assure que la réponse prussienne relativement au traité de commerce n'a pas encore été expédiée. On prétend en effet que plusieurs des propositions françaises n'ont pas paru tout à fait satisfaisantes à la Prusse et qu'elles

devront faire l'objet de nouveaux pourparlers.

Les feuilles allemandes persistent à enregistrer le bruit d'une transaction prochaine entre le gouvernement impérial et la Hongrie. Parmi les projets énoncés, les uns sont trop vagues, les autres trop impraticables pour être discutés.

J. REBOUX.

Angleterre.

L'instruction relative à la falsification des billets de la banque de Russie prouve que cette falsification se faisait sur une très vaste échelle. Aujourd'hui, l'on dit que la police pense que vingt personnes sont compromises dans l'affaire ; mais l'opinion de la police, à cette phase de l'instruction, n'a aucune valeur. Deux autres prisonniers ont été de nouveau amenés à Mansion-house. (*Evening-Standard.*)

La détresse qui se fait sentir à Stockholm, par suite de l'affaiblissement de l'industrie cotonnière, s'accroît rapidement. Plusieurs manufacturiers distribuent des soupes à leurs ouvriers ; d'autres des bons de pain ; de grandes quantités de charbon de terre leur ont été également données. Tout cela n'est qu'un léger palliatif, et le nombre des postulants à l'Union work-house va chaque jour s'accroissant. (*Manchester-Guardian.*)

Le *Times* d'hier approuve l'initiative énergique de l'Espagne au Mexique, et ajoute que la France, en envoyant un corps considérable de troupes au Mexique, prendra certainement plus tard la direction des opérations.

« La France, dit ce journal, peut compter sur l'appui de l'Angleterre pour rétablir la tranquillité au Mexique ; même dans le cas où l'opération durerait un ou deux ans. »

Une dépêche de Londres, du 22 au matin, assure que le cabinet anglais venait de décider qu'il ferait à la Chambre des communes, dans les premiers jours de la session prochaine, un exposé de la situation des rapports de l'Angleterre avec l'Amérique, afin de mettre le Parlement à même de se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de reconnaître le Sud.

Les meetings qui se réunissent en ce moment sur tous les points de l'Angleterre

L'ÉUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 24 JANVIER 1862.

— N° 7. —

LE CONFIDENT

XI — SUITE.

— Tu parles en homme d'honneur, en Allemand... Tel n'est pas précisément le cas dont il s'agit, et il exige d'autres procédés. Dès cette nuit, nuit si lente, la princesse se propose de prendre la fuite avec son séducteur ; mais ce criminel n'est pas notre sujet. Nous lui avions accordé notre confiance, il a partagé notre tente, il a bu avec nous dans la même coupe ; nous ne voulons donc ni le déshonorer publiquement, ni révéler au pays que notre couche nuptiale a été souillée. Que le traitre soit pris sur le fait et mis à mort sur-le-champ, au milieu de la nuit, afin que son crime et son châtimement soient également ensevelis dans l'ombre.

— Et quel est le nom de cet audacieux criminel ? balbutia le vieillard.

— Maudis l'ingrat ! s'écria Louis se levant avec rage : il s'appelle Adolphe Kunigsteen.

— Pour l'amour de Dieu, pas de précipitation, mon prince ! dit le capitaine

d'une voix suppliante. Ne jugez pas avant d'avoir entendu ! Un mort ne peut plus répondre, et le repentir tardif du juge ne rappelle pas les morts à la vie. Il est impossible que cette accusation soit fondée ; ni lui ni l'auguste et vertueuse princesse n'ont pu tomber si bas, cette faute est trop vile pour la noblesse de leur caractère. Oh ! écoutez avant de condamner ! il vous a sauvé la vie devant Mayence !

— Et maintenant il veut me ravir l'honneur ! s'écria vivement le prince.

Cependant les exhortations du vieillard avaient sensiblement touché sa conscience, et il marchait à grands pas, en proie à une vive agitation.

« Pas un mot de plus ! reprit-il ; j'ai réfléchi mûrement, et ma résolution est prise. Qui m'opposerait une vaine résistance quand j'ai la clémence d'épargner l'ignominie de l'échafaud à ce coupable de lèse-majesté ? A minuit, six trahans d'élite occuperont le corridor qui conduit de l'ancien cloître aux appartements de la princesse. Dès que le comte s'y présentera, seul ou avec des dames, s'ils perceront de leurs halbardes, et c'est toi, capitaine, qui les commanderas. Pas de refus, sous peine de notre disgrâce ! Le comte, qui était allé commander des chevaux de poste sur la route jusqu'à la frontière, vient de rentrer ; on emballe ses effets, et sa berline de voyage est toute prête. Tu peux te convaincre de tes propres yeux qu'il n'y a pas à hésiter, qu'une arrestation et des poursuites le mèneraient à l'échafaud ; cet écrit te fournira les preuves les plus évidentes de la haute trahison. »

A ces mots, il présenta à Blumhelm la lettre fatale. Le capitaine la reçut d'une main tremblante, la lut et la relut avec la

plus grande attention, les yeux voilés et le cœur anxieux. Le prince l'observait d'un regard scrutateur.

« Ce papier est un poids bien lourd, dit enfin le vieillard. Celui qui l'a mis sous les yeux de mon maître repondra de ses mobiles devant le juge éternel ; malheur à lui s'ils ne sont pas aussi purs que la lumière céleste ! Mais le sens de cette lettre n'est pas clair. Quelconque a gravement failli à l'honneur n'a pas l'habitude de parler d'honneur sans la moindre vergogne, surtout à son complice ; on dit d'ailleurs que le comte est fiancé à mademoiselle Ulrique de Tondern ! »

— Masqué ! et rien de plus ! s'écria le prince dont ces objections rallumaient la colère. Oh ! ce sont de fiers hypocrites. Il faut qu'il disparaisse de la terre ! lui ou moi ! Supporterai-je un partage que le méchant ne souffre pas dans sa maison ? Je n'aime guère la princesse, il est vrai ; mais elle est la mère de mes enfants, et je dois veiller à ce que la honte ne les souille pas. — Blumhelm, veux-tu être mon glorieux vengeur ?

Après un moment de silence, le capitaine releva avec résolution sa tête penchée et secoua les boucles de ses cheveux blancs comme pour répondre : non.

« Tu ne veux pas, dit le prince furieux. Toi aussi, tu es contre moi, et tu désobéis ? Peut-être même es-tu l'ami, le complice du traitre ! »

Blumhelm répondit avec calme :

« Prenez aussi ma tête, dont les cicatrices attestent les blessures reçues au service de votre maison ; prenez-la, je ne murmurerai pas, je ne vous en accuserai pas là-haut. Mais épargnez le nom de traitre au doyen de vos soldats et de vos gardes. Ordonnez ! et je suis prêt à arrêter

sur l'heure le comte Kunigsteen, à faire moi-même à mon souverain un rapport sur cette affaire, et à empêcher la fuite de la princesse ; ma tête vous repondra de l'exécution de ces engagements. Examinez ensuite avec votre auguste père quel est le parti à prendre, et bientôt vous serrerez la main à votre vieux capitaine, le remerciant d'avoir préservé votre cœur d'un profond repentir ! »

Le prince allait et venait, en proie à l'irrésolution. Tout à coup, sans lever les yeux, il dit au capitaine :

« Je réfléchirai ; retourne à ton poste ; pas un mot à personne de ce qui vient de se passer, sinon malheur à toi ! Fais monter le lieutenant de Reich pour me tenir société cette nuit. »

Blumhelm jeta un long regard sur le visage enflammé du prince, poussa un profond soupir et sortit, laissant seul avec son mauvais génie cet homme altéré de vengeance.

XII

Minuit sonnait à la haute tour de la cathédrale. Les cours du palais étaient désertes et l'on n'y entendait que le pas uniforme des sentinelles devant le péristyle. Les grandes lanternes de verre verdâtre n'éclairaient que faiblement les corridors et projetaient de grandes ombres.

Le comte Kunigsteen, qui avait reçu le ruban noir, quitta son appartement pour gagner d'un pas lent et circoupect ceux de la princesse héréditaire. Il avait enfoncé profondément son chapeau sur sa figure ; un manteau bleu clair l'enveloppait jusqu'aux pieds, et il portait sous le bras gauche son épée serrée sur son cœur. Parvenu à l'entrée de la galerie supérieure du

palais, il s'arrêta, y jeta un coup d'œil et écouta avec inquiétude. Un bruit de pas en plus distinct frappait son oreille, il se cacha derrière la saignée d'une cheminée, et bientôt des pas cadencés et un faible cliquetis d'armes lui annonçèrent l'approche de la patrouille des gardes ; elle était commandée par Blumhelm.

« Attention, sergent ! dit le vieux capitaine en passant près de la cachette du comte ; attention quand vous ferez la deuxième ronde. Son Altesse est indisposée ; elle a donc formellement défendu de laisser circuler personne cette nuit dans les galeries du palais. Il n'y a pas d'exception pour qui que ce soit ; si donc vous rencontrez quelqu'un, soit un officier, soit un valet de la cour, faites-lui regagner sa chambre ; s'il refuse d'obéir, vous le conduirez au corps de garde des trabans. Retenez bien cet ordre ! »

Ce langage surprit d'autant plus Kunigsteen que cet ordre extraordinaire n'avait pas été communiqué même aux personnes de la cour logées au palais. Un pressentiment s'empara de lui. La voix respectable du vieux soldat lui avait souvent donné d'utiles avertissements sur le champ de bataille comme dans les plaisirs dérogés des camps. Devait-il encore la considérer comme la voix de Dieu, dans cette entreprise périlleuse ? Mais les dames l'attendaient, elles avaient sa parole, et un Kunigsteen n'avait jamais reculé à mi-chemin quand il s'exposait que sa vie. Le caractère chevaleresque l'emporta sur la prudence ; le comte s'enveloppa plus soigneusement dans son manteau et se glissa avec précaution le long des murailles.

Arrivé devant la grande salle des chevaliers, dont la porte était ouverte, et où les rayons de la lune pénétraient par une